

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1862-1863.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Travaux Publics, pour l'exercice 1863.

(Voir les N^{os} 38, 84, 108, 109 et 124 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics, pour l'exercice 1863, est fixé à la somme de vingt-six millions deux cent nonante-cinq mille deux cent vingt-un francs (26,295,221 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Les dépenses pour le matériel, les fournitures de bureau, les papiers, les impressions, les achats et les réparations de meubles, le chauffage, l'éclairage, le loyer de locaux et les menues dépenses, ne peuvent être prélevées qu'à charge des allocations affectées aux dépenses de l'espèce à faire pour chacun de ces services.

Bruxelles, le 27 mars 1863.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
(Signé) E. VANDENPEEREBOOM,

Les Secrétaires,
(Signé) H. DE BOE.

Budget du Ministère des Travaux Publics, pour l'exercice 1863.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	
2	— des fonctionnaires et employés	618,670 »	»	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale.	55,200 »	»	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	55,400 »	»	811,770 »
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	53,500 »	»	
6	Honoraires des avocats du Département.	30,000 »	»	
CHAPITRE II.				
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.				
SECTION 1 ^{re} . — <i>Ponts et chaussées.</i>				
7	Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides	2,965,277 »	»	
8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des travaux d'entretien des routes	41,000 »	»	
SECTION 2. — <i>Bâtiments civils.</i>				
9	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à la charge de l'État	147,000 »	»	
10	Restauration complète de la façade du bâtiment de l'ancienne prévôté, à Bruges	»	7,000 »	
11	Établissement d'un trottoir autour des jardins de la place des Martyrs et exécution de travaux divers d'amélioration	»	16,400 »	
SECTION 3. — <i>Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.</i>				
12	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.	816,050 »	91,250 »	
TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.				
<i>Bassin de la Meuse.</i>				
13	Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	»	53,500 »	
14	Canal de Liège à Maestricht	»	2,550 »	
15	— de Maestricht à Bois-le-Duc.	»	2,500 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
16	Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	"	8,000 »	
17	— d'embranchement vers le camp de Beverloo.	"	3,600 »	
18	— — vers Hasselt.	"	21,500 »	
19	— — vers Turnhout	"	2,400 »	
20	Sambre canalisée.	"	16,000 »	
21	Canal de Charleroy à Bruxelles	"	5,500 »	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			
22	Escaut	"	3,150 »	
23	Canal de Mons à Condé	"	72,000 »	
24	— de Pommerœul à Antoing	"	4,500 »	
25	Lys	"	18,150 »	
26	Canal de dérivation de la Lys, de Deynze vers la mer du Nord.	"	6,850 »	
27	Canal de Gand à Ostende	"	10,200 »	
28	— d'écoulement des eaux du Sud de Bruges . . .	"	15,000 »	
29	— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, à la frontière de France	"	2,000 »	
30	— de Gand à Terneuzen	"	1,200 »	
31	Moervaert	"	200 »	
32	Dendre	"	32,250 »	
33	Rupel	"	8,500 »	
34	Dyle et Demer.	"	65,000 »	
	<i>Bassin de l'Yser.</i>			
35	Yser	"	2,500 »	
36	Canal d'Ypres à l'Yser	"	9,600 »	
	<i>Plantations.</i>			
37	Plantations nouvelles	12,000 »	"	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
38	Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances	32,000 »	"	
	<i>SECTION 4. — Ports et côtes.</i>			
39	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	186,050 »	47,200 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.			
40	Côte de Blankenberghe.	"	22,000 »	
41	Phares et fanaux	"	5,600 »	

ARTICLES.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.			
42	Études de projets, frais de levée de plans, achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc., frais d'adjudications	22,000	»	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.			
43	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements.	644,850	»	6,016,270
44	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées.	586,143	»	
45	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil . . .	10,000	»	
	CHAPITRE III.			
	MINES.			
	SECTION I^{re}. — Personnel du conseil.			
46	Personnel du conseil des mines. — Traitements . . .	42,355	»	
47	— — — Frais de route . . .	600	»	
48	— — — Matériel.	2,000	»	
	SECTION II. — Personnel du corps.			
49	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et salaires des expéditionnaires employés par les ingénieurs	182,655	»	
50	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines.	8,000	»	
51	Confection de la carte générale des mines	»	15,000	302,590
	SECTION III. — Caisses de prévoyance.			
52	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement.	45,000	»	
	SECTION IV. — Impressions, etc.			
53	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences.	7,000	»	

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE IV.				
CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. (SERVICES D'EXÉCUTION.)				
SECTION 1 ^{re} . — <i>Voies et travaux.</i>				
54	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	292,658	»	
55	Salaires des agents payés à la journée ou par mois .	1,975,800	»	
56	Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	1,530,900	»	
57	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers.	715,000	»	
SECTION 2. — <i>Traction et matériel.</i>				
58	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	249,550	»	
59	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	2,356,950	»	
60	Primes d'économie et de régularité	95,000	»	
61	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	1,450,000	»	
62	Entretien, réparation et renouvellement du matériel.	2,620,000	»	
SECTION 3. — <i>Transports.</i>				
63	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	1,332,450	»	
64	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	1,594,635	»	
65	Frais d'exploitation.	557,000	»	
66	Camionnage.	425,000	»	
67	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur les chemins de fer	60,000	»	19,064,091
68	Redevances aux compagnies	20,000	»	
SECTION 4. — <i>Postes.</i>				
69	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	954,850	»	
70	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes	1,400,500	»	
71	Transport des dépêches.	450,000	»	
72	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	297,000	»	
SECTION 5. — <i>Télégraphes.</i>				
73	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	317,000	»	

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
74	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	90,150 »	»	
75	Entretien.	68,000 »	»	
	<i>SECTION 6. — Service en général.</i>			
76	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	91,600 »	»	
77	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	60,150 »	»	
78	Matériel et fournitures de bureau	240,000 »	»	
79	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	20,000 »	»	
80	Conférence des chemins de fer belges	1,000 »	»	
	<small>(Les crédits portés aux art. 74, 75, 76, 77 et 78, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service).</small>			
	CHAPITRE V.			
	<i>SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.</i>			
81	Frais de route et de séjour	600 »	»	
82	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc.	1,400 »	»	
	<i>SECTION II. — Commission des Annales des Travaux publics.</i>			7,000 »
83	Frais de route et de séjour.	1,100 »	»	
84	Publication du Recueil, frais de bureau, etc.	5,900 »	»	
	CHAPITRE VI.			
85	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité	»	59,500 »	59,500 »
	CHAPITRE VII.			
86	Pensions.	7,000 »	»	7,000 »
	CHAPITRE VIII.			
87	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension.	9,000 »	»	9,000 »
	CHAPITRE IX.			
88	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	18,000 »	»	18,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. fr.	25,666,821 »	628,400 »	26,295 221 »